

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3511

Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit de l'automobile de course Rolland Pilain entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et le Centre Pompidou, à l'occasion de l'exposition consacrée à l'Union des Artistes Modernes, du 30 mai au 27 août 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2017/3511 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT DE L'AUTOMOBILE DE COURSE ROLLAND PILAIN ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET LE CENTRE POMPIDOU, A L'OCCASION DE L'EXPOSITION CONSACREE A L'UNION DES ARTISTES MODERNES, DU 30 MAI AU 27 AOUT 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse, notamment la collection d'automobiles qui comporte de nombreux modèles rares. L'automobile Rolland Pilain de 1923 est l'un des rares exemplaires de voitures de course, ancêtre de la F1 conservée en France.

Le Centre Pompidou a sollicité le prêt de ce véhicule pour l'exposition qu'il consacre à l'Union des Artistes Modernes, du 30 mai au 27 août 2018. Le véhicule du Musée de l'automobile Henri Malartre serait exposé aux côtés de nombreuses œuvres d'art moderne et contemporain.

Ce prêt de véhicule contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'automobile Henri Malartre auprès des amateurs d'art contemporain et du public de l'exposition.

Le Centre Pompidou offre une visibilité importante pour le Musée Malartre, avec ses 4.5 millions de visiteurs en 2016, il est le second musée le plus fréquenté de Paris après le Louvre.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder le prêt, à titre gracieux, de l'automobile de course Rolland Pilain du Musée de l'automobile Henri Malartre au Centre Pompidou, du 2 mai au 30 septembre 2018.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et le Centre Pompidou, concernant le prêt, à titre gratuit, de l'automobile de course Rolland Pilain, à l'occasion de l'exposition consacrée à l'Union des Artistes Modernes, du 30 mai au 27 août 2018, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER